

**CYCLING
CYCLISME
CANADA**



POLITIQUE DE SÉLECTION CYCLO-CROSS 2023-24

FINALE publiée le 13 octobre 2023

*Révisé par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada et
le comité de haute performance de Cyclisme Canada*

Tous les programmes sont susceptibles d'être modifiés.

Note du traducteur : En cas d'interprétation différente entre les versions anglaise et française de cette politique, la version anglaise prévaudra



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce document présente les critères à utiliser pour la sélection de l'équipe canadienne pour les projets internationale Cyclo-cross.

Les critères sont organisés par section comme suit :

- Section A - APERÇU DU PROGRAMME
- Section B - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- Section C - CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES
- Section D - CRITÈRES DE SÉLECTION GÉNÉRAUX
- Section E – CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES QUOTAS POUR LA COUPE DU MONDE
- Annexe A – ATHLÈTES RÉPONDANT AUX CRITÈRES BASÉS SUR LES RÉSULTATS DE 2023-24

Les objectifs et le calendrier du programme sont énoncés dans la section A.

Les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité de la section B pour être considérés pour la sélection.

Les décisions de sélection sont basées sur les critères spécifiques de la section C.

Sauf indication expresse dans les critères de sélection spécifiques, les sélections sont soumises aux critères de sélection généraux de la section D.

SECTION A - APERÇU DU PROGRAMME

Le programme de l'équipe nationale de Cyclisme Canada est conçu pour contribuer à la mission de Cyclisme Canada : "Inspirer les Canadiens à faire du vélo".

Les opportunités de compétitions internationales sont la base de tout programme d'équipe nationale. Elles sont une source de motivation importante pour les athlètes qui espèrent exceller sur la scène mondiale. Un programme d'équipe nationale bien conçu crée également un environnement positif dans lequel les athlètes peuvent apprendre autant que possible de l'expérience. Il devrait en résulter des compétiteurs bien équilibrés, dotés des compétences de vie nécessaires pour exceller dans leur future carrière de cycliste et au-delà.

Dates	Projet	Location
14 dec. 2023 – 2 jan. 2024	Christmas Cross Camp	Tielt-Winge BEL
24 jan. – 5 fév 2024	Championnats du monde	Hoogerheide, NED et Tabor, CZE

La « Christmas Cross » est un projet européen conçu pour offrir des opportunités d'entraînement et de compétition aux athlètes juniors et U23 afin d'améliorer leur condition physique et leurs capacités techniques tout en développant des aptitudes à la vie quotidienne qui leur seront utiles tout au long de leur carrière sportive et au-delà. Les participants de Christmas Cross prendront part à des compétitions internationales et à des épreuves de la Coupe du monde tout en bénéficiant de l'encadrement et du soutien technique du personnel de Cyclisme Canada.

Le projet des Championnats du monde est conçu pour fournir aux athlètes sélectionnés le soutien nécessaire pour qu'ils puissent donner le meilleur d'eux-mêmes lors de l'événement phare de la saison de cyclo-cross. Ce projet sera dirigé par des entraîneurs et du personnel de Cyclisme Canada.

En plus de ces projets, Cyclisme Canada est également responsable de l'attribution de ses places de quotas aux événements de la Coupe du monde tout au long de la saison. La politique de sélection pour ces places de quota est énumérée dans la section D ci-dessous.



SECTION B - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la sélection au sein de l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être un citoyen canadien.
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date requise par les autorités consulaires du pays où se déroule l'épreuve.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes du CC et de l'UCI en matière d'admissibilité.
- Détenir une licence UCI valide indiquant que la nationalité est canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'Accord d'équipe nationale de CC.
- Avoir rempli toutes les exigences pertinentes de l'UCI, de l'AMA et du CCES en matière d'antidopage.
- Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale pour participer aux programmes d'entraînement et aux compétitions.

Les athlètes sont également soumis aux politiques COVID-19 de Cyclisme Canada.

Des conditions d'admissibilité supplémentaires peuvent être détaillées dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.



SECTION C - CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE SÉLECTION

Projet		Christmas Cross Camp	
Dates du projet :	14 décembre 2023 – 2 janvier 2024		
Lieu de la compétition :	Tielt-Winge BEL		
Objectif :	Développement		
Taille maximale de l'équipe :	Catégorie	Femmes	Hommes
	Junior (né en 2006-2007)	4	4
	U23 (né en 2002-2005)	2	2
<i>Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe selon la section D, clause 5.</i>			
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">• 28 novembre 2023 - Les entraîneurs soumettent la sélection de l'équipe à l'entraîneur en chef et au DSHP.• 30 novembre 2023 - La décision de sélection est approuvée ; les athlètes sont informés ; la période d'appel commence*.• 7 décembre 2023 - Date limite d'appel <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite ou elle perd son droit d'appel.</p>		
Panel de sélection :	Sélections recommandées par : <ul style="list-style-type: none">• La comité d'entraîneurs cyclo-cross Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">• Entraîneur en chef - Dan Proulx• Directeur des services de la haute performance (DSHP) - Kris Westwood		
Critères de sélection :	Les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ; si un athlète décline l'invitation, l'athlète suivant dans l'ordre de priorité sera invité : Femmes juniors : <ol style="list-style-type: none">1. Les 3 premiers aux Championnats canadiens juniors de cyclo-cross 2023 (en ne comptant que les athlètes nés en 2006-2007) ;2. Les 15 premiers à une Coupe du monde junior UCI de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection ;3. 10 premiers aux Championnats panaméricains juniors de 2023 (doit figurer parmi les 75 % de partants les plus rapides) ;4. Top 5 lors d'une épreuve de Cyclo-Cross UCI WJ ou Elite entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection. Hommes juniors : <ol style="list-style-type: none">1. Les 3 premiers aux Championnats canadiens juniors de cyclo-cross 2023 (en ne comptant que les athlètes nés en 2006-2007) ;		



	<ol style="list-style-type: none">2. Les 15 premiers à une Coupe du monde junior UCI de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection ;3. 10 premiers aux Championnats panaméricains juniors de 2023 (doit figurer parmi les 75 % de partants les plus rapides) ;4. Top 5 à une épreuve de cyclo-cross MJ UCI entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection. <p>Femmes U23 :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les 50 premiers du classement UCI Elite à la date de sélection ;2. Les 3 premiers aux Championnats canadiens U23 de cyclo-cross 2023 (en ne comptant que les athlètes nés entre 2002 et 2005) ;3. Faire partie des 40 premiers à une Coupe du monde UCI Elite de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection (doit faire partie des 75 % premiers partants) ;4. Top 10 aux Championnats panaméricains U23 de 2023 (doit figurer parmi les 75 % de partants les plus performants) ;5. 15 premiers à une épreuve de cyclo-cross C1 UCI Elite entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection ;6. Deux résultats parmi les 10 premiers lors d'épreuves de cyclo-cross UCI C2 élite organisées lors de week-ends distincts entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection. <p>Hommes U23 :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les 50 premiers du classement UCI Elite à la date de sélection ;2. Les 3 premiers aux Championnats canadiens U23 de cyclo-cross 2023 (en ne comptant que les athlètes nés entre 2002 et 2005) ;3. Faire partie des 40 premiers à une Coupe du monde UCI Elite de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection (doit faire partie des 75 % premiers partants) ;4. Top 10 aux Championnats panaméricains U23 de 2023 (doit être parmi les premiers 75% des partants) ;5. Top 20 à une Coupe du Monde Cyclo-Cross U23 UCI dans les 12 mois précédant la date de sélection (doit être parmi les premiers 75% des partants) ;6. Les 15 premiers d'une épreuve de cyclo-cross C1 UCI Elite entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection ;7. Deux résultats parmi les 10 premiers lors d'épreuves de cyclo-cross UCI C2 élite organisées lors de week-ends distincts entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection. <p>En cas d'égalité, le meilleur résultat individuel correspondant à la priorité de sélection la plus élevée sera retenu ; si l'égalité persiste, le coureur le mieux classé au classement cyclo-cross UCI sera prioritaire ; si l'égalité persiste, elle sera départagée à la discrétion de l'entraîneur.</p> <p>Un ou plusieurs athlètes par catégorie peuvent être sélectionnés comme remplaçants selon les mêmes critères.</p>
Autofinancement :	<p>Les athlètes sont responsables des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vols à Europe et les repas• 1 500 \$ frais de projet (sur la base de 75 \$/jour) <p>Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p>



Projet		Championnats du monde cyclo-cross	
Dates du projet :	24 janvier – 6 février 2024		
Lieu de la compétition :	Tabor, CZE		
Objectif :	Développement		
Taille maximale de l'équipe :	Catégorie	Femmes	Hommes
	Junior (né en 2006-2007)	5	5
	U23 (né en 2002-2005)	5	5
	Élite (né en 2000 et avant)	5	5
	<i>Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe selon la section D, clause 5.</i>		
Dates de sélection :	<ul style="list-style-type: none">8 janvier 2024 - Les entraîneurs soumettent la sélection de l'équipe à l'entraîneur en chef et au DSHP.9 janvier 2024 – Les sélections sont présentées au comité de la haute performance10 janvier 2024 – La décision de sélection est approuvée ; les athlètes sont informés18 janvier 2024 - Date limite d'appel* <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite ou elle perd son droit d'appel.</p>		
Panel de sélection :	Sélections recommandées par : <ul style="list-style-type: none">La comité d'entraîneurs cyclo-cross Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">Entraîneur en chef - Dan ProulxDirecteur des services de la haute performance (DSHP) - Kris WestwoodLa Comité de la haute performance		
Critères desélection :	Les athlètes seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le quota soit rempli ; si un athlète décline l'invitation, l'athlète suivant dans l'ordre de priorité sera invité : Femmes juniors : <ol style="list-style-type: none">Faire partie des 3 premiers aux Championnats canadiens juniors de cyclo-cross 2023 (en ne comptant que les athlètes nés en 2006-2007) ;Faire partie des 15 premiers à une Coupe du monde junior UCI de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection ;Faire partie des 10 premiers aux Championnats panaméricains juniors de 2023 (doit figurer parmi les 75 % de partants les plus rapides) ;Faire partie des 5 premiers lors d'une épreuve de Cyclo-Cross UCI WJ ou Elite entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection. Hommes juniors : <ol style="list-style-type: none">Faire partie des 3 premiers aux Championnats canadiens juniors de cyclo-cross 2023 (en ne comptant que les athlètes nés en 2006-2007) ;Faire partie des 15 premiers à une Coupe du monde junior UCI de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection ;Faire partie des 10 premiers aux Championnats panaméricains juniors de 2023 (doit figurer parmi les 75 % de partants les plus rapides) ;Faire partie des 5 premiers à une épreuve de cyclo-cross MJ UCI entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection.		



Femmes U23 :

1. Faire partie des 75 premiers du classement UCI Elite à la date de sélection ;
2. Faire partie des 3 premiers aux Championnats canadiens U23 de cyclo-cross 2023 (en ne comptant que les athlètes nés entre 2002 et 2005) ;
3. Faire partie des 30 premiers à une Coupe du monde UCI Elite de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection (doit faire partie des 75 % premiers partants) ;
4. Faire partie des 10 premiers aux Championnats panaméricains U23 de 2023 (doit figurer parmi les 75 % de partants les plus performants) ;
5. Faire partie des 15 premiers à une épreuve de cyclo-cross C1 UCI Elite entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection ;
6. Deux résultats parmi les 10 premiers lors d'épreuves de cyclo-cross UCI C2 élite organisées lors de week-ends distincts entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection.

Hommes U23 :

1. Faire partie des 75 premiers du classement UCI Elite à la date de sélection ;
2. Faire partie des 3 premiers aux Championnats canadiens U23 de cyclo-cross 2023 (en ne comptant que les athlètes nés entre 2002 et 2005) ;
3. Faire partie des 40 premiers à une Coupe du monde UCI Elite de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection (doit faire partie des 75 % premiers partants) ;
4. Faire partie des 30 premiers à une Coupe du Monde Cyclo-Cross U23 UCI dans les 12 mois précédant la date de sélection (doit être parmi les premiers 75% des partants) ;
5. Faire partie des 10 premiers aux Championnats panaméricains U23 de 2023 (doit être parmi les premiers 75% des partants) ;
6. Faire partie des 15 premiers d'une épreuve de cyclo-cross C1 UCI Elite entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection ;
7. Deux résultats parmi les 10 premiers lors d'épreuves de cyclo-cross UCI C2 élite organisées lors de week-ends distincts entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection.

Femmes Élites :

1. Faire partie des 50 premiers du classement UCI Elite à la date de sélection ;
2. Faire partie des 3 premiers aux Championnats canadiens élite de cyclo-cross 2023 (ne comptant que les athlètes nés en 2001 ou avant et les athlètes U23 qui ont choisi de courir en élite pour le reste de la saison) ;
3. Faire partie des 25 premiers à une Coupe du monde UCI Elite de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection (doit faire partie des 75 % premiers partants) ;
4. Faire partie des 10 premiers aux Championnats panaméricains élite de 2023 (doit figurer parmi les 75 % de partants les plus performants) ;
5. Faire partie des 10 premiers à une épreuve de cyclo-cross C1 UCI Elite entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection ;
6. Deux résultats parmi les 5 premiers lors d'épreuves de cyclo-cross UCI C2 élite organisées lors de week-ends distincts entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection.

Hommes Élites :

1. Faire partie des 50 premiers du classement UCI Elite à la date de sélection ;
2. Faire partie des 3 premiers aux Championnats canadiens élite de cyclo-cross 2023 (ne comptant que les athlètes nés en 2001 ou avant et les athlètes U23 qui ont choisi de courir en élite pour le reste de la saison) ;



	<ol style="list-style-type: none">3. Faire partie des 25 premiers à une Coupe du monde UCI Elite de cyclo-cross dans les 12 mois précédant la date de sélection (doit faire partie des 75 % premiers partants) ;4. Faire partie des 10 premiers aux Championnats panaméricains élite de 2023 (doit figurer parmi les 75 % de partants les plus performants) ;5. Faire partie des 10 premiers à une épreuve de cyclo-cross C1 UCI Elite entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection ;6. Deux résultats parmi les 5 premiers lors d'épreuves de cyclo-cross UCI C2 élite organisées lors de week-ends distincts entre le 1er septembre 2023 et la date de sélection. <p>Toute égalité sera départagée à la discrétion de l'entraîneur.</p> <p>Un ou plusieurs athlètes par catégorie peuvent être sélectionnés comme remplaçants selon les mêmes critères.</p>
Autofinancement :	<p>Les athlètes sont responsables des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Vols à Europe et les repas• 975 \$ frais de projet (sur la base de 75 \$/jour)• <p>Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p>



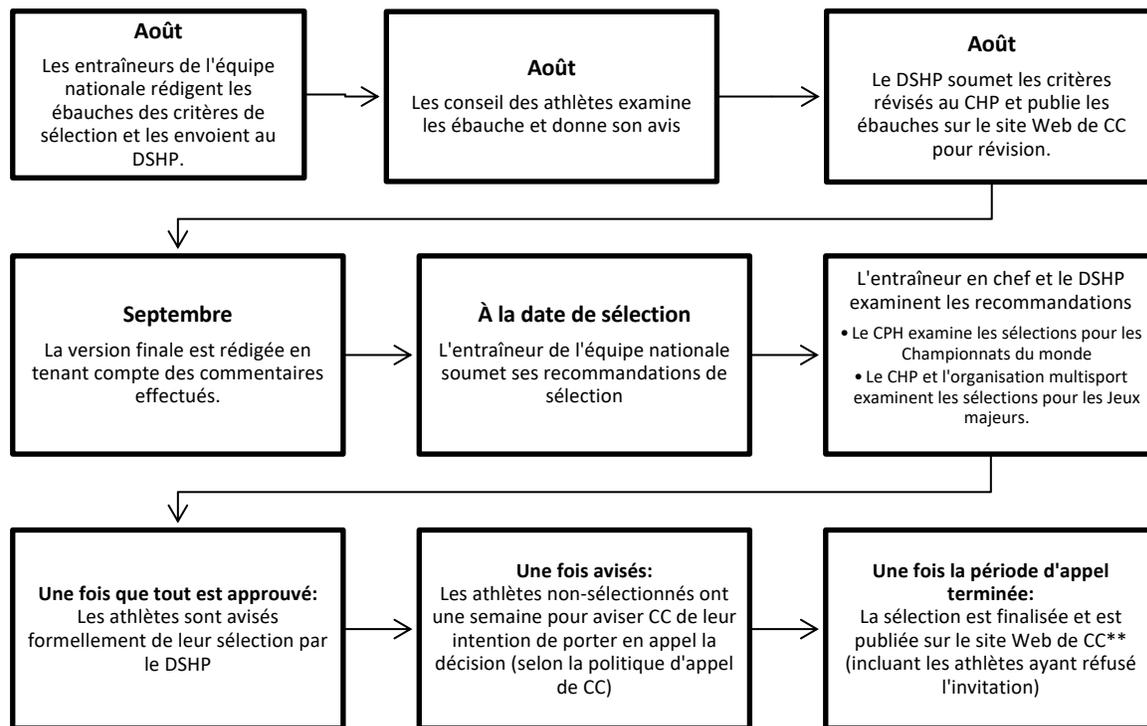
SECTION D : POLITIQUE GÉNÉRALE DE SÉLECTION

1. POUVOIR DÉCISIONNEL

Avant d'être publiées, les politiques de sélection doivent être transmises au Conseil des athlètes de Cyclisme Canada pour obtenir ses commentaires, publiées sous forme d'ébauche sur le site Web de Cyclisme Canada et soumises au Comité de haute performance (CHP) pour révision et approbation. Les critères de sélection des Jeux majeurs doivent être revus et approuvés par l'organisation des jeux multisports concernée (Comité olympique canadien, Comité paralympique canadien ou Sport du Commonwealth Canada).

Toutes les recommandations de sélection doivent être examinées et approuvées par l'entraîneur en chef et le directeur des services de la haute performance (DSHP). Les sélections pour les championnats du monde et les Jeux majeurs doivent également être examinées et approuvées par le CHP. Les sélections pour les Jeux majeurs doivent être examinées et approuvées par l'organisme multisports concerné.

Processus de sélection de Cyclisme Canada :



*** Veuillez noter que pour les Jeux majeurs, Cyclisme Canada doit coordonner toute annonce publique avec l'organisation multisports concernée, il se peut donc qu'il ne soit pas possible de publier immédiatement les décisions de sélection. Dans ces cas, tous les athlètes admissibles seront contactés directement pour connaître leur statut de sélection avant toute annonce publique.*

Pendant la période de compétition, tout le pouvoir de décision final reviendra au chef d'équipe désigné. La composition de départ pour les épreuves par équipe sera déterminée sur place par l'entraîneur de cette épreuve.

2. CRITÈRES DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES (IF)

La taille maximale de la délégation canadienne et les conditions d'admissibilité seront déterminées par les quotas et/ou le système de qualification imposés par l'Union cycliste internationale (UCI).



3. AUTRES FACTEURS POUVANT ÊTRE PRIS EN COMPTE DANS LA SÉLECTION

En plus des critères de sélection spécifiques, la sélection peut prendre en considération un ou plusieurs des facteurs supplémentaires suivants, sans ordre particulier :

- Les performances passées du coureur et/ou ses résultats en compétition internationale au cours de la période de 12 mois précédant la date de sélection.
- Le potentiel du coureur à contribuer aux futures performances des Championnats du monde, des Jeux olympiques ou des Jeux paralympiques.
- La capacité technique du coureur.
- Les aptitudes tactiques du coureur.
- La capacité physique / la condition physique du coureur.
- L'adéquation du coureur au parcours, au site et aux conditions environnementales de l'épreuve.
- L'attitude, le sang-froid et le comportement du coureur dans des environnements compétitifs sous haute pression.
- Les résultats de tous les tests scientifiques du coureur effectués par CC, y compris les tests biomécaniques et physiologiques.
- La constance et la fiabilité du coureur en compétition.
- La capacité du coureur à contribuer au résultat de l'équipe.
- L'assiduité, la performance, l'attitude et la conduite du coureur à l'entraînement lorsqu'il est membre du programme de l'équipe nationale (DTE, camp d'entraînement ou compétition).
- Le niveau de communication du coureur avec le CC, y compris le partage des programmes d'entraînement et des rapports avec l'entraîneur national concerné.

4. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Lors de l'examen des performances et des résultats des coureurs lors des épreuves, des essais, des camps d'entraînement ou des autres participations requises en vertu de la présente politique, le comité de sélection peut, à sa discrétion, accorder du poids aux circonstances atténuantes conformément à la présente politique.

Aux fins de la présente politique, on entend par circonstances atténuantes l'incapacité de participer à une compétition, d'assister à un stage d'entraînement ou de fournir une performance optimale en raison d'un ou de plusieurs des facteurs suivants :

- Blessure ou maladie (documentée au moment où l'incident s'est produit et accompagnée d'une explication médicale certifiée).
- Grossesse.
- Restrictions ou retards de voyage indépendants de la volonté de l'athlète.

Les coureurs qui ne peuvent pas assister aux événements, aux essais ou aux camps d'entraînement requis par la présente politique doivent informer le DSHP des circonstances atténuantes par écrit, le plus longtemps possible à l'avance, idéalement plus de sept (7) jours avant les événements, les essais ou les camps.

En cas de blessure ou de maladie, les coureurs doivent fournir un certificat médical et peuvent être invités à se soumettre à un examen médical par un ou plusieurs médecins désignés par CC et à fournir l'avis et/ou le rapport de ce médecin à la DSHP.

La détermination d'une circonstance atténuante sera faite au cas par cas. Cette détermination sera faite par la DSHP et documentée de manière appropriée. L'acceptation d'une circonstance atténuante ne constitue pas une garantie de sélection.

5. AUTRES QUESTIONS DE SÉLECTION

- CC se réserve le droit d'engager une équipe plus ou moins nombreuse ou de ne pas engager d'équipe du tout dans n'importe quelle catégorie pour n'importe quelle manifestation, quel que soit le nombre de coureurs ayant satisfait aux critères de sélection spécifiques, pour des raisons incluant, sans s'y limiter,



l'évaluation par CC de la capacité des athlètes à atteindre les objectifs de performance ; les restrictions budgétaires ; ou d'autres facteurs indépendants de la volonté de CC. CC s'efforcera d'informer les personnes concernées par une telle décision dès que possible, en leur expliquant les raisons de cette décision.

- Des coureurs supplémentaires (jusqu'au nombre maximum de coureurs spécifié dans ce document) peuvent être ajoutés à une sélection après la date de sélection, à la discrétion du comité de sélection.
- Un coureur peut être retiré d'une équipe conformément à la clause 7 de la présente politique.

6. PRÉPARATION À LA PERFORMANCE ET BLESSURES

Toutes les sélections effectuées sur la base de ces critères sont soumises à une évaluation de la préparation à la performance de l'athlète.

"L'état de préparation à la performance est défini comme la capacité de l'athlète à réaliser une ou plusieurs performances égales ou supérieures lors de l'épreuve prévue, par rapport à la ou aux performances qu'il ou elle a réalisées lors de la qualification. La recommandation finale sur la préparation à la compétition sera faite par l'entraîneur concerné au DSHP, en utilisant toutes les informations disponibles à sa disposition, y compris les résultats de performance et les progrès réalisés pendant la période de sélection, la pertinence du plan d'entraînement et de compétition, les indicateurs de condition physique et autres, la documentation médicale soumise, la consultation de l'entraîneur personnel de l'athlète et toute autre information pertinente liée à la performance.

Une fois sélectionnés, les athlètes qui ne maintiennent pas leur niveau de performance en raison d'un manque de forme physique, d'une blessure ou d'une maladie peuvent être retirés de l'équipe à tout moment, conformément à la clause 7 ci-dessous.

Les athlètes sont tenus de signaler immédiatement toute blessure, maladie ou changement d'entraînement qui pourrait affecter leur capacité à concourir à leur plus haut niveau. La notification doit être envoyée à l'entraîneur concerné et au directeur des services de la haute performance.

7. RETRAIT D'UN ATHLÈTE UNE FOIS SÉLECTIONNÉ

Un athlète peut être retiré de la sélection s'il ou elle :

- Ne parvient pas à maintenir son état de préparation à la performance tel que décrit dans la clause 6.
- Enfreint ou ne se conforme pas à cette politique ou à toute condition de l'entente avec l'athlète du CC.
- Enfreint ou ne se conforme pas à :
 - La politique de l'équipe nationale de CC
 - Le code de conduite de CC
 - Les règles établies par le CCES
 - Les règles de tout événement, compétition ou activité auquel le coureur a été sélectionné pour participer.
 - Toute instruction ou demande raisonnable de la part du DSHP ou de l'entraîneur de l'équipenationale.
- Il jette le discrédit sur lui-même, sur un autre coureur de l'équipe, sur l'équipe dans son ensemble, sur un officiel, sur le CC ou sur le cyclisme en général.

Le retrait de l'équipe est soumis au même processus d'approbation que pour la sélection.

Cyclisme Canada informera l'athlète concerné, par écrit, de la décision prise.

8. MODIFICATIONS ET CIRCONSTANCES IMPRÉVUES



Dans les situations où des circonstances imprévues ne permettent pas d'appliquer le processus de sélection de manière équitable et objective, la DSHP, en consultation avec le CHP, se réserve le droit de statuer sur une ligne de conduite appropriée.

9. APPELS

Toute décision de sélection prise par Cyclisme Canada peut faire l'objet d'un appel conformément aux procédures énoncées dans la politique d'appel de Cyclisme Canada, publiée sur le site Internet de Cyclisme Canada. Les appels peuvent également être portés directement devant le CRDSC avec le consentement de toutes les parties.

10. SÉLECTION DU PERSONNEL (entraîneurs, chefs d'équipe)

L'entraîneur en chef et le DSHP ont toute latitude pour sélectionner le personnel de soutien, y compris les entraîneurs, pour les projets de l'équipe nationale. Le personnel de soutien sera sélectionné en fonction du principe d'aider les athlètes à atteindre les objectifs de performance fixés.

11. FINANCEMENT

Les athlètes participant aux projets de l'équipe nationale de Cyclisme Canada peuvent être tenus de faire une contribution raisonnable au coût de chaque projet. Ces montants sont indiqués dans les critères de sélection spécifiques. Veuillez noter que les athlètes de la piscine Podium sont exemptés des frais de projet.

L'autofinancement représente moins de 5% des revenus de haute performance mais aide Cyclisme Canada à offrir une programmation plus efficace à un groupe plus large d'athlètes.

12. CONTACT

Pour des clarifications ou des questions sur le contenu de cette politique, veuillez contacter le directeur des services de la haute performance Kris Westwood à kris.westwood@cyclingcanada.ca.